

Direction des lycées spécialisés : Meisch tempore

Dans [Politique-Société](#) Publié le 17/11/20 9:15



Claude Meisch veut renouer le dialogue avec les syndicats au sujet du projet de loi sur la direction des lycées spécialisés. (photo Julien Garroy)

Après une levée de boucliers des syndicats et de l'opposition, le projet de loi sur la direction des lycées spécialisés ne sera pas soumis au vote mercredi à la Chambre des députés.

La grogne s'est fait entendre tout au long de la journée de lundi. Dans la ligne de mire des syndicats et des partis de l'opposition : le projet de loi concernant la direction des lycées spécialisés. En début de matinée hier, le SEW/OGBL, l'Union nationale des étudiants du Luxembourg (UNEL), l'Association des professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur du Luxembourg (Apress), l'Association des chargés de l'enseignement de l'enseignement national (ACEN) et l'Association luxembourgeoise des professeurs-ingénieurs et professeurs-architectes (Alpia) ont, par le biais d'un communiqué commun, fait part de leur ferme opposition au projet de loi 7662, qu'ils estiment être «un grand pas vers la privatisation de l'école publique».

«En septembre, sans consulter les syndicats, le ministre a présenté une proposition législative qui devrait à l'avenir permettre de pourvoir les postes d'encadrement par des personnes du secteur privé (...). La justification du ministre pour cette procédure, selon laquelle il n'a pas trouvé suffisamment d'intéressés parmi les fonctionnaires, s'est avérée sans fondement (...). Les futurs directeurs du secteur privé sont également censés évaluer les futurs enseignants pendant leur stage et avoir leur mot à dire dans le transfert des étudiants lors des conseils de classe – tout cela sans avoir de connaissances pédagogiques préalables. Cela représente inévitablement une nouvelle dévalorisation de la profession enseignante et de l'école publique. Cette attaque contre l'école publique est une gifle aux enseignants luxembourgeois et à leurs syndicats.»

En conclusion de leur communiqué, les syndicats appelaient à une manifestation mercredi à 13 h 30 place d'Armes, devant le Cercle Cité, où le projet de loi devait être voté par les députés.

«Permettre un dialogue constructif»

Dans la foulée, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a, par communiqué, rappelé les contours du projet de loi fustigé. Il a tout d'abord rappelé le champ d'application du projet de loi, à savoir les quatre établissements suivants : le lycée technique pour professions de santé (LTPS), le lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES), le lycée technique agricole (LTA) et l'École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg (EHTL).

Il a aussi été souligné que «les candidats aux postes d'un directeur de lycée, y compris pour les lycées spécialisés, doivent disposer des compétences requises dans les trois langues administratives». Le ministère précise aussi que «les candidats issus du secteur privé qui souhaitent accéder à une fonction au sein de la direction d'un lycée spécialisé doivent disposer d'une expérience professionnelle de cinq ans au moins dans le domaine de la spécialisation du lycée». Le ministère souligne également que «les candidats devront allier des connaissances en matière de gestion et d'administration à des compétences pédagogiques».

Et finalement, vers 17 h lundi, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a décidé de temporiser. «Bien que la commission parlementaire ait tranché et approuvé le rapport du projet de loi, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ne juge pas opportun de passer au vote du texte dans les conditions actuelles. Voilà pourquoi le ministre demandera à la Chambre des députés de retirer le projet de loi de l'ordre du jour de la séance du 18 novembre 2020 (NDLR : ce mercredi) permettant ainsi au débat de se dérouler dans la sérénité qui s'impose.»

Il est précisé que «le débat public autour du projet de loi sur les directions des lycées spécialisés a mis au jour un certain nombre d'inquiétudes de la part des acteurs scolaires, inquiétudes que le ministère prend au sérieux et à propos desquelles il entend fournir les explications nécessaires pour permettre qu'un dialogue constructif puisse se développer».